

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Florac  
**PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE**

Séance du lundi 28 avril 2025

Délibération N° DE\_2025\_035

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	12	12
Date de la convocation : 22/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit avril deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Foyer Logement), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Stéphane MAURIN, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Absents et Excusés : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Julie DELES, Olivier MALACHANNE, Daniel MOLINES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Lucie BONICEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Amendes de police 2025**

Monsieur le maire expose au conseil municipal la répartition des recettes provenant des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose, en conséquence, de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition des amendes de police pour les opérations suivantes :

- Étude portant sur le diagnostic et l'étude des capacités portantes de l'ouvrage d'art dit "Pont de Rieumal" qui présente d'inquiétants signes de faiblesse, pour un montant de 9 848 € HT - 11 817.60 € TTC
- Sécurisation de la voie communale de la Destourbe avec changement d'une buse et la création d'un pluvial supplémentaire pour élargissement et confortement de la voirie pour un montant de 5930 € HT - 7 116 € TTC

**Montant total des opérations : HT 15 778 € / TTC: 18 933.60 €**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, VALIDE les opérations prévues et autorise monsieur le maire à déposer un dossier auprès du Département pour bénéficier d'une subvention au titre de la répartition des amendes de police.**

Date de transmission de l'acte: 30/04/2025  
Date de réception de l'AR: 30/04/2025

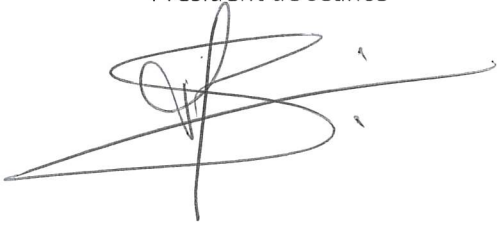
048-200057594-DE\_2025\_035-DE  
A G E D I

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.  
Lucie BONICEL



DE\_2025\_035

Président de séance



Secrétaire de séance

*Luc Bonicel*



Date de transmission de l'acte: 30/04/2025  
Date de reception de l'AR: 30/04/2025

048-200057594-DE\_2025\_035-DE  
A G E D I

DE\_2025\_035